

## **Concours " Boîte SunRype retour à l'école" (le "Concours") RÈGLEMENTS DU CONCOURS (les "Règlements du Concours")**

La participation au concours constitue un accord complet et inconditionnel et une acceptation des présents règlements, qui est définitif pour toutes les questions relatives au concours. Le commanditaire du concours est Sun-Rype Products, une division de A. Lassonde Inc.

### **Admissibilité**

Aucun achat nécessaire. Le concours débute à 0 h 01, heure de l'Est (" HAE "), le 25 août 2022 et se termine à 23 h 59, HNE, le 17 novembre 2022 (la " **période du concours** ").

Ce concours est ouvert uniquement aux résidents légaux du Canada (à l'exclusion du Québec) âgés de dix-neuf (19) ans et plus. Les employés, administrateurs, dirigeants et gouverneurs (ainsi que les membres de leur famille immédiate et les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés) de Sun-Rype Products, une division de A. Lassonde Inc. et de ses filiales, sociétés affiliées et agents, ainsi que de ses agences de publicité et de promotion, ne sont pas admissibles au concours. Le concours n'est pas ouvert aux résidents du Québec.

### **Comment participer**

Pour participer, vous aurez besoin d'un code NIP. Les codes NIP distribués au hasard se trouvent à l'intérieur des boîtes SunRype retour à l'école spécialement identifiées, disponibles, jusqu'à épuisement des stocks, dans les épiceries Loblaws participantes de l'Ouest canadien et de l'Ontario, pendant la période du concours.

Une fois que vous aurez localisé le NIP dans votre boîte SunRype retour à l'école, pendant la période du concours, visitez [sunrype.ca/BacktoSchoolPackContest](http://sunrype.ca/BacktoSchoolPackContest). Vous y trouverez le formulaire officiel de participation au concours. Participez en remplissant tous les champs obligatoires, y compris votre code NIP, et en soumettant le formulaire en suivant les directives en ligne. En complétant et soumettant le formulaire en ligne, vous acceptez de vous conformer entièrement aux règlements du concours.

- **LIMITES:**

- LIMITE: Une (1) participation par code NIP.
- LIMITE: Une (1) participation par personne par jour.

Tous les participants doivent conserver leur preuve d'achat ainsi que l'étiquette sur laquelle est inscrit le code NIP.

### **Méthode sans achat :**

Pour obtenir un code NIP sélectionné au hasard afin de participer au concours, sans obtenir une boîte SunRype Retour à l'école, les participants admissibles peuvent écrire à la main:

- leur nom au complet, adresse postale, numéro de téléphone et adresse courriel,
- les mots "Je suis âgé de dix-neuf ans ou plus et j'accepte de me conformer aux règlements officiels du concours", et
- un essai de 100 à 200 mots sur le thème " *pourquoi j'aime les produits SunRype* ", et le faire parvenir par la poste à *Concours Boîte SunRype retour à l'école*, 1165 Ethel Street, Kelowna, C.-B., V1Y 2W4, pour qu'il soit reçu au plus tard le 31 octobre 2022. La demande de participation par la poste doit être originale, écrite à la main, postée dans une enveloppe suffisamment affranchie et elle doit inclure une enveloppe-réponse pré-adressée et suffisamment affranchie (une "**Soumission**").
- **LIMITE:** Un Participant a droit à un (1) seul et unique bulletin de participation sans achat (soumission) pour la période du concours. Le commanditaire n'attribuera qu'une (1)

seule participation sans achat (code NIP) par participant, par foyer, par adresse postale et par adresse IP pendant toute la période du concours pour toute soumission valide reçue. Toute tentative de dépasser cette limite peut entraîner une disqualification pour le reste du concours.

Le concours prend fin à 23 h 59 (HNE) le 17 novembre 2022 (la "**date de clôture du concours**"). Pour être admissibles, toutes les inscriptions doivent être soumises et reçues par le commanditaire du concours avant la date de clôture du concours.

**Prix** : Il y a cent prix (chacun étant un "prix") à gagner, chacun consistant en une (1) carte-cadeau PC de 250\$ CA. Les cartes-cadeaux sont assujetties à toutes les modalités et conditions qui peuvent y figurer. Le prix n'est pas transférable.

Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues.

### **Sélection des gagnants**

Un tirage au sort sera effectué le ou aux alentours du 21 Novembre 2022 (la "date du tirage") pour sélectionner cent (100) gagnants potentiels.

Les participants sélectionnés seront avisés par courriel ou par téléphone. Avant d'être déclaré gagnant d'un prix, (i) chaque participant sélectionné doit répondre correctement à une question d'habileté mathématique dans un temps limité, sans aide ni utilisation de calculatrice, administrée au moment de la prise de contact, par courriel ou par téléphone, tel que déterminé par le commanditaire du concours à sa discrétion ; et (ii) le participant sélectionné doit signer une déclaration de conformité avec les règlements du concours et une décharge de responsabilité, dégageant le commanditaire du concours de toute responsabilité en lien avec : (a) la participation du participant au concours ; (b) l'acceptation et l'utilisation du prix attribué dans le cadre du concours; et (c) l'administration du concours par le commanditaire du concours, y compris (sans limiter) la sélection du gagnant du prix ou la distribution du prix attribué dans le cadre de ce concours, ainsi qu'une décharge publicitaire permettant au commanditaire du concours d'utiliser son nom, sa photo et sa ville de résidence à des fins promotionnelles liées au concours. Le(s) document(s) de déclaration et de décharge doivent être retournés au plus tard à la date indiquée sur la notification d'accompagnement, faute de quoi le prix sera perdu.

Si un participant sélectionné ne peut pas répondre, ou répond incorrectement, à la question réglementaire, ou ne répond pas à l'avis dans les soixante-douze (72) heures suivant la première tentative de contact, ou si le commanditaire du concours est incapable de contacter le participant sélectionné dans ce délai, ou si le participant sélectionné refuse ou omet de retourner les formulaires de déclaration et de décharge signés, ou si un participant sélectionné ne répond pas aux exigences d'admissibilité du concours, ou ne satisfait pas à toute autre condition du concours, ce participant sera disqualifié et un autre bulletin de participation pourra être sélectionné. Le processus peut se poursuivre jusqu'à ce que le gagnant du prix correspondant ait été sélectionné et confirmé.

### **Règles générales**

Le prix doit être accepté tel qu'il est attribué et aucune substitution du prix en espèces ou autre ne sera effectuée, à moins que le commanditaire du concours puisse effectuer des substitutions de prix de valeur égale ou supérieure à sa seule discrétion. Aucun contact téléphonique et aucune correspondance ne seront établis au sujet du concours, sauf avec le(s) participant(s) sélectionné(s).

En réclamant le prix, le participant sélectionné accepte par écrit de consentir à l'utilisation de son nom, de son image, de sa photographie, de ses déclarations verbales et de sa ville de résidence, sans autre rémunération, à des fins publicitaires, commerciales ou autres, dans tous les médias utilisés par le commanditaire du concours et ses agents, ainsi que par chacune de leurs filiales, sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, gouverneurs, agents et leurs agences de publicité et de promotion respectifs.

En s'inscrivant, tous les participants au concours consentent à l'utilisation de leurs renseignements personnels contenus dans leur bulletin de participation aux fins d'administration du concours. Lorsqu'un participant au concours a accepté que ses renseignements personnels soient utilisés pour recevoir des informations et/ou des offres du commanditaire du concours, il consent également à cette utilisation.

Le concours est soumis à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales et municipales en vigueur et est régi par les lois de la province de la Colombie-Britannique et les lois fédérales du Canada qui y sont applicables.

Chaque participant au concours accepte d'être lié par les présents règlements et par toutes les décisions du commanditaire du concours, lesquelles sont définitives en ce qui concerne toutes les questions relatives au concours, y compris (sans s'y limiter) la sélection du gagnant du prix.

Chaque participant au concours accepte de dégager de toute responsabilité et de toute indemnisation le commanditaire du concours et ses agents contre toute responsabilité, tout dommage ou toute cause de poursuite (quelle que soit la façon dont ils sont nommés ou décrits en ce qui concerne ou découlant de l'une ou l'autre des situations suivantes (i) la participation du participant au concours ; (ii) la réception ou l'utilisation du prix attribué à ce dernier ; ou (iii) l'administration du concours (y compris la sélection du gagnant) et la distribution du prix attribué à ce dernier.

Par la présente, les participants au concours libèrent, renoncent et déchargent de toute réclamation pour dommages, pertes ou poursuite (y compris la négligence), y compris (mais sans s'y limiter) le décès, les blessures corporelles ou la perte ou les dommages à la propriété, que le participant ou tout représentant, héritier, proche parent ou bénéficiaire du participant (les "**représentants du participant**") pourrait avoir ou qui pourrait ultérieurement revenir contre le commanditaire du concours et ses agents à la suite de la participation au concours ou de la réception ou de l'utilisation du prix attribué dans le présent document.

Les actes suivants sont interdits et entraîneront la disqualification automatique du concours : (1) l'utilisation d'une méthode qui augmente artificiellement les chances de gagner ; (2) le non-respect des présents règlements du concours ; et (3) tout autre acte que le commanditaire du concours détermine, à sa seule discrétion, compromettant l'intégrité du concours.

Le commanditaire du concours et ses agents ne sont pas responsables des erreurs d'impression, de distribution ou de production, ni des inscriptions en retard, perdues ou mal acheminées. Le commanditaire du concours peut mettre fin au concours, le modifier, y renoncer, le suspendre ou s'en retirer (et/ou tout aspect de celui-ci, y compris les méthodes de sélection des gagnants), en tout ou en partie, à tout moment sans préavis, pour toute raison, sans responsabilité, à sa seule discrétion.

Le commanditaire du concours et ses agents ne sont pas responsables de l'altération, du vol, des erreurs humaines (y compris la négligence), de l'inadmissibilité, des inscriptions perdues, en retard ou mal acheminées, ni des problèmes, des défaillances ou des défauts techniques de tout réseau ou ligne téléphonique, des systèmes informatiques en ligne ou des

serveurs, des problèmes de logiciels informatiques ou de la congestion du trafic sur Internet ou sur tout site Web. Le commanditaire du concours n'assume aucune responsabilité pour les dommages causés à l'ordinateur du participant ou de toute autre personne résultant de la participation au concours ou de l'incapacité du commanditaire du concours à traiter toute inscription et à attribuer le prix, et il n'assume aucune responsabilité pour les erreurs d'impression apparaissant dans le présent règlement du concours ou dans le matériel connexe du concours. En outre, le commanditaire du concours n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où son incapacité à tenir le concours ou à remettre le prix au gagnant résulte d'une cause indépendante de sa volonté, y compris les cas de force majeure, les conditions météorologiques, une grève, un lock-out ou tout autre conflit de travail auquel un prix est lié. Toute tentative d'endommager délibérément un site Web ou de nuire au déroulement légitime de ce concours constitue une violation des lois criminelles et civiles, et si une telle tentative est faite, le commanditaire du concours se réserve le droit d'exercer des recours et de réclamer des dommages-intérêts dans toute la mesure permise par la loi, y compris des poursuites criminelles.